

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE (1/2)

Au niveau national

► Une nouvelle organisation : pourquoi ?

- **Incarner de manière pérenne l'ambition** de la stratégie numérique et la priorité politique qu'elle représente
- **Coordonner et piloter la mise en œuvre de la stratégie numérique**
- Assurer le renforcement de missions et d'activités telles que la veille et la recherche sur les usages pédagogiques, la formation et l'accompagnement des enseignants et personnels d'encadrement, la définition de la politique éditoriale, etc.
- Rationaliser le **pilotage du réseau des acteurs en charge du numérique en académie**
- Créer et rendre visible un point d'entrée au niveau national et de **dialogue avec les collectivités et les partenaires privés**
- Renforcer les liens, en particulier avec le **ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche** (MESR) et le ministère délégué chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique

► Une nouvelle organisation : comment ?

Une réorganisation de l'administration centrale

Cette réorganisation vise **la mise en œuvre du service public du numérique éducatif et la conduite des chantiers de la stratégie numérique**

Elle a notamment pour objectifs :

- **le développement des ressources et services numériques**, avec notamment :
 - la définition d'une politique éditoriale en matière de production de contenus et services numériques
 - la coordination d'ensemble des acteurs et projets associés à la mise en œuvre de cette politique de production, d'édition et de diffusion
 - la conception et le pilotage des expérimentations liées aux usages du numérique éducatif
- **l'accompagnement des usages du numérique dans les enseignements** et, en particulier :
 - la conception de parcours et modules de formations « au » et « par » le numérique
 - l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre de la formation au numérique des enseignants
 - la définition de la stratégie globale de conduite du changement
- **le pilotage de la mise en œuvre et le développement des partenariats**, par exemple :
 - la définition d'un positionnement clair vis-à-vis des collectivités territoriales et des acteurs privés
 - la définition d'une stratégie de financement innovante
 - la tutelle des opérateurs directement concernés par la stratégie numérique (CNED, CNDP, etc.)

Mise en place d'un « groupe d'experts du numérique éducatif » rattaché au Conseil national du numérique (CNN)

UNE NOUVELLE ORGANISATION AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DES USAGES DU NUMÉRIQUE (2/2)

Au niveau académique

► Une nouvelle organisation : pourquoi ?

- Susciter et entretenir une dynamique académique
- Piloter la stratégie numérique de l'éducation nationale à l'échelle territoriale
- Coordonner les projets de la stratégie numérique menés dans les académies

► Une nouvelle organisation : comment ?

Une gouvernance académique dédiée et fédérée autour du recteur

La stratégie numérique repose sur la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs académiques, autour du **projet académique numérique porté par le recteur**. Cette gouvernance a pour mission de :

- concevoir la feuille de route académique sur le numérique
- coordonner les actions à mener
- évaluer la mise en œuvre des projets
- préparer les projets à mettre en œuvre de façon coordonnée avec les collectivités locales
- être l'interlocuteur des acteurs privés œuvrant dans le champ de l'éducation

Un délégué académique au numérique (DAN), pilote de la déclinaison territoriale de la stratégie numérique

Le délégué académique au numérique sera :

- placé auprès du recteur
- **dédié à temps plein au numérique**
- **responsable de la déclinaison des projets nationaux**, de la co-construction et de la mise en œuvre de la feuille de route numérique
- interlocuteur de référence des collectivités locales

Une gouvernance territoriale pour coordonner les actions avec les collectivités autour de projets partagés

Le développement des usages ne pourra être effectif que si la politique numérique du rectorat est coordonnée avec la politique d'acquisition et de maintenance des collectivités.

Pour faciliter cette coordination de projets conjoints de grande ampleur, une **gouvernance territoriale avec les collectivités** et impliquant les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), le centre régional et/ou les centres départementaux de documentation pédagogique est mise en place.

Des **conventions** permettront de formaliser les engagements réciproques.